

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de **FERRIERES-EN-BRAY**,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales, articles L2212-1, L2212-2, L2213-9, L2212-3, L2213-23, L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5,
- Vu le Code de la Route,
- Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,
- Vu la demande présentée par Madame LAUNE Aurélie, représentant la société QUALITERRE SARL.
- Considérant des travaux de renouvellement de la protection GAZ pour le compte de GRDF, 8 Route de Savignies (RD21), au niveau de l'usine Danone à Ferrières-en-Bray.

A R R E T E

Article 1^{er} : Pendant la durée du chantier qui se déroulera du 1^{er} juin 2026 au 1^{er} juillet 2026, la circulation des piétons et des véhicules sera réglementée suivant les dispositions ci-dessous.

Article 2 : La société QUALITERRE SARL, est autorisée à empiéter sur la chaussée pour la réalisation du chantier mentionné ci-dessus. Un alternat manuel sera mis en place selon les besoins du chantier afin de minimiser toute gêne à la circulation routière.

Article 3 : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

Article 4 : L'entreprise QUALITERRE SARL devra mettre en place une signalisation pour dévier et sécuriser les piétons.

Article 5 : L'entreprise QUALITERRE SARL veillera à maintenir l'abord du chantier en bon état de propreté et à la remise en état des lieux (endroit dégradé plus 30cm de chaque côté) dès la fin des travaux.

Article 6 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise QUALITERRE SARL en charge de la mise en place de la signalisation,
- Monsieur le responsable de la Direction des Routes de Forges les Eaux.
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen.
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES-EN-BRAY, le 06 mai 2026

Le Maire.

Marie-France DEVILLERVAL

